

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Chronoligne Le Mans Métropole

**De :** FNE Sarthe Accueil <accueil@fne-sarthe.fr>

**Date :** 04/04/2024 15:40

**Pour :** "pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr" <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la déposition de France Nature Environnement Sarthe concernant l'enquête publique relative au projet d'aménagement de Chronolignes sur le réseau urbain de transport public de Le Mans Métropole.

Cordialement,

--



**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE**

[accueil@fne-sarthe.fr](mailto:accueil@fne-sarthe.fr)

02 43 88 59 48

**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE**

**10 Rue Barbier - 72000 LE MANS**



Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Sarthe Nature Environnement devient France Nature Environnement Sarthe



Sans virus.[www.avast.com](http://www.avast.com)

—Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Deposition\_Chronoligne\_FNESarthe.pdf

30 octets





Monsieur le commissaire  
enquêteur

## **Objet : chronolignes Le Mans**

Monsieur le commissaire enquêteur,

France Nature Environnement Sarthe est la fédération départementale de Sarthe des associations de protection de la nature et de l'environnement, agréée en application de l'article L. 141-1 du code de l'environnement.

A ce titre elle tient à apporter son soutien au projet de chrono ligne et chrono vélo, objets de la présente enquête d'utilité publique. Elle salue la qualité de ce projet estimant qu'il est en adéquation avec l'objectif d'un réaménagement urbain donnant plus de place aux transports collectifs et aux mobilités douces. Cette ambition réaffirmée de réduire la place de la voiture, ainsi la collectivité se donne les moyens d'augmenter l'espace consacré au végétal:

Sur le stationnement :

Le dossier indique dans la partie socio-économique du dossier un impact fort sur le stationnement.

Le maire du Mans a rappelé lors de plusieurs réunions, que le stationnement permanent sur l'espace public n'est pas un droit dont pourrait se prévaloir les riverains. Ainsi leurs véhicules occupent des emplacements 95 % du temps pour un taux d'utilisation seulement de 5 %. Le but est de réduire le stationnement résidentiel sur la voie publique en incitant les riverains à se défaire d'un de leurs véhicules. Soit il achète de l'espace de stationnement, soit il adhère à un système d'auto-partage avec l'aide de la collectivité.

Concernant le stationnement des véhicules légers, nous espérons l'étude et la mise en place d'une gestion moderne, informatisée, à l'aide d'applications numériques. Il semble rationnel et utile pour la collectivité d'optimiser le remplissage des parcs de stationnement, en incluant les emplacements disponibles dans le résidentiel privé comme prévu pour rue d'Eichthal.

L'objectif doit être aussi d'obtenir un taux d'utilisation plus important. L'auto-partage est aussi une solution. La Ville pourrait adhérer à l'un de ces services comme Nantes et Angers qui utilisent la plateforme « Citiz ».

Les tarifs de location pourront être modulés selon les ressources des utilisateurs.

Sur l'impact climatique :

L'urbanisme particulier de l'avenue associe immeubles de grandes hauteurs et maisons de maîtres avec jardins arborés de plus en plus rares, qu'il faudrait songer à préserver pour leur qualité esthétique et leur rôle de puits de fraîcheur.

Dans l'avis de la MRAe nous avons bien noté l'objectif du verdissement et le regret de l'abattage des 200 érables fastigiés présents au long de l'Avenue Bollée.

### **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE**

Fédération départementale des associations de protection de l'environnement  
Agréée « protection de la nature » ; « jeunesse et éducation populaire » ; « habilitation »  
Association loi 1901 membre de FNE pays de la Loire, Graine pdl et Fnaut

10 rue Barbier 72000 Le Mans

Tél : 02 43 88 59 48 - [www.fne-sarthe.fr/](http://www.fne-sarthe.fr/)



Nous avons noté l'état sanitaire et visuel dégradé de ces végétaux. Pour autant il nous semble pertinent d'étudier le maintien provisoire d'autant d'arbres qu'il sera possible durant la prochaine décennie. Nous estimons qu'il pourront assurer encore les aménités positives que l'on reconnaît à ce patrimoine arboré urbain, et pour le moins dans l'attente du plein développement des sujets (arbres, buissons, plantes vivaces et graminées) prévus par les concepteurs et avant leur remplacement.

**Nous demandons le maintien des érables dusse-t-il se faire au détriment du stationnement.**

Nous pouvons être légitimement inquiets des conséquences accentuées et de plus en plus fréquentes des canicules estivales, directement liés à l'effet canyon, entre les façades bâties. Nous suggérons que l'actuel projet qui pourrait ne pas avoir assez pris en compte cette évolution climatique récente, soit revisité afin de repenser la présence d'îlots de fraîcheur afin d'éviter la persistance des canyons surchauffés.

En tout état de cause, il ne nous apparaîtrait pas logique de renoncer à la présence de l'arbre et de la végétation au seul bénéfice de la voiture privée. Il est effectivement temps de donner plus de place aux bus et aux cyclistes.

Après la réalisations des lignes de tramways, de la ligne tempo, qui ont déjà apporté une image nouvelle et appréciée à la ville du Mans, nous voulons croire que les chronolignes ouvriront sur la mise en valeur et sur une fréquentation apaisée de la prestigieuse avenue Bollée.

Fait au Mans le 4 avril 2024

Jean-Christophe GAVALLET

Président de France Nature Environnement Sarthe